



Centre de
Planning
Familial

collectif contraception
de charleroi

LES ANTISÈCHES DE L'EVRAS

avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ATTITUDE BIENVEILANTE

L'HYGIÈNE INTIME

LES RÈGLES

LES MOYENS DE CONTRACEPTION

LA PILULE

LA PILULE DU LENDEMAIN

L'I.V.G.

LES I.S.T.

L.G.B.T. +

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

Centre de planning familial agréé
par le Ministère de la Région Wallone

LES ANTISÈCHES DE L'EVAS

L'antisèche E.V.R.A.S (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) est un outil pédagogique destiné à être utilisé par des professionnels, éducateurs, accompagnants de camps de jeunesse,...

Il ne remplace en rien une consultation chez le médecin.

Il a été conçu dans le but d'un accompagnement bienveillant et/ou d'un aide-mémoire.

« Âme sensible, prenez garde... »

Dans cet outil, des mots sur l'anatomie humaine tels que pénis, vulve, anus ou encore des mots sur les pratiques sexuelles comme fellation, cunnilingus feront souvent leur apparition.

Ils ne sont pas là pour heurter votre sensibilité mais pour comprendre la situation de la personne et l'accompagner au mieux.



ATTITUDE BIENVEILLANTE



Envers soi...

Parler de sexualité ou simplement d'intimité n'est pas toujours facile. Il est important d'être au clair avec ce dont on est à l'aise et ce dont on ne l'est pas. Il faut pouvoir relayer une demande à une personne qui est plus à l'aise avec le « sujet ».

Parler de sexualité, ne veut pas dire parler de sa sexualité et faire de sa propre expérience une généralité. Chaque personne vit les choses différemment avec ses propres émotions et en matière de ressentis, toute personne possède sa vérité.

C'est pourquoi il est nécessaire d'être à l'écoute de la personne sur son ressenti (physique mais aussi psychologique), de rester dans le non-jugement et de garder une certaine ouverture d'esprit.

Il est donc important de connaître ses limites c'est-à-dire de savoir ce que nos oreilles peuvent entendre mais aussi notre cœur... Il faut pouvoir écouter l'autre sans que cela n'éveille en nous un sentiment désagréable ou gênant.

Relayer la demande d'un(e) jeune n'est pas un échec. Pouvoir le faire, demande de s'écouter et d'avoir accepté ses limites.

ATTITUDE BIENVEILLANTE

Envers l'autre...

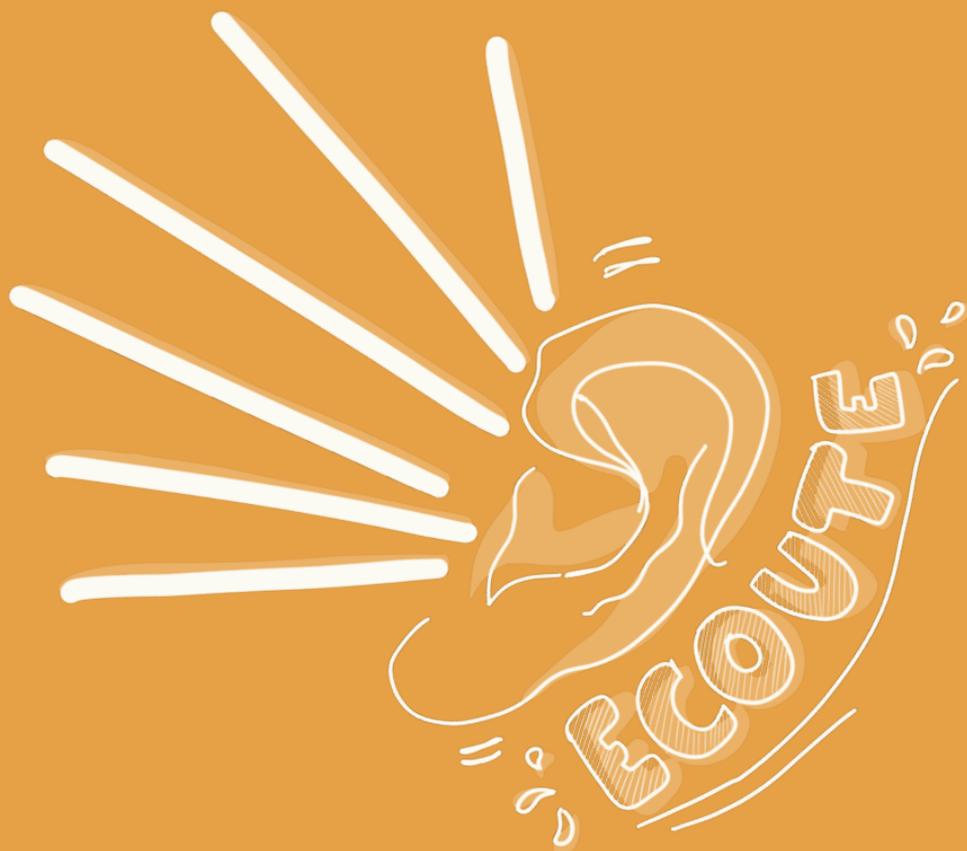
Qu'est-ce qu'une attitude empathique ?

C'est reconnaître et comprendre les sentiments et les émotions d'une autre personne.

La personne qui vient vous parler de son intimité, d'un problème qu'elle rencontre dans sa vie relationnelle, vous fait confiance en venant vous le livrer.

Elle a peut-être peur que vous la jugiez, ou simplement que vous ne la preniez pas au sérieux ou pire, que vous en rigoliez.

L'écouter simplement en essayant de comprendre la personne est déjà une attitude bienveillante pour celle-ci.



L'HYGIÈNE INTIME

Une « bonne » hygiène intime passe par une toilette quotidienne et une connaissance des bons gestes pour préserver l'équilibre de la flore vaginale.

- Il convient de se laver le sexe une fois par jour pour éviter la prolifération de microbes dans cette partie du corps. En cas de forte chaleur ou de transpiration excessive, vous pouvez vous laver deux fois par jour.
- Il est important de faire une toilette externe, uniquement, c'est-à-dire vulve, lèvres et clitoris. L'intérieur du vagin est considéré comme «auto-nettoyant ». Pour les garçons, il convient de bien se décalotter lors de la toilette intime.
- Il est souhaitable de se laver à l'eau claire ou avec un savon au ph neutre sans parfum. Les savons avec un PH élevé sont déconseillés comme les soins «fraîcheur» qui contiennent des parfums.
- Pour les personnes sensibles aux mycoses ou à un déséquilibre de la flore vaginale, il est recommandé d'utiliser un gel lavant spécifique sans parfum avec un ph neutre qui respectera la zone intime du corps.
- Il peut arriver qu'un excès dans l'hygiène intime favorise le développement de mycoses et de différentes infections.

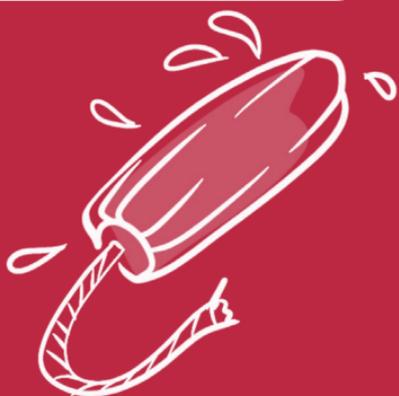


LES RÈGLES (MENSTRUATIONS)



Les menstruations appelées plus communément règles, apparaissent à partir de la puberté. C'est un phénomène tout à fait normal.

- Une fois par mois, des saignements plus ou moins abondants s'écoulent par le vagin. Ce sont les règles.
- Les règles peuvent durer de 2 à 7 jours.
- Le cycle menstruel dure en moyenne 28 jours. Il commence le premier jour des règles et se termine le jour qui précède les règles suivantes. C'est possible qu'au début, les cycles ne soient pas très réguliers. C'est normal et le cycle peut avoir une durée différente suivant les filles.
- Pendant les règles, la jeune fille peut protéger ses sous-vêtements en mettant des serviettes hygiéniques, des tampons ou une cup. Il est important de changer plusieurs fois par jours de tampons ou de serviettes. Quand on saigne beaucoup, il faut changer plus souvent.
- Il y a plusieurs sortes de tampons et de serviettes.
- La « cup » est un appareil de protection hygiénique féminine utilisé lors des menstruations. Elle ressemble à un petit entonnoir en silicone souple fermé que l'on place à l'intérieur du vagin. La cup va recueillir les saignements. Il faut la « vider » et la rincer plusieurs fois par jour suivant l'abondance des règles. Il est important de la stériliser après les règles.



LES MOYENS DE CONTRACEPTIONS

Le préservatif masculin :

- Regarder la date de péremption.
- Le mettre correctement (réservoir vide).
- Un préservatif par relation (usage unique).
- Faire attention en ouvrant l'emballage pour ne pas abîmer le préservatif.



Le préservatif féminin :

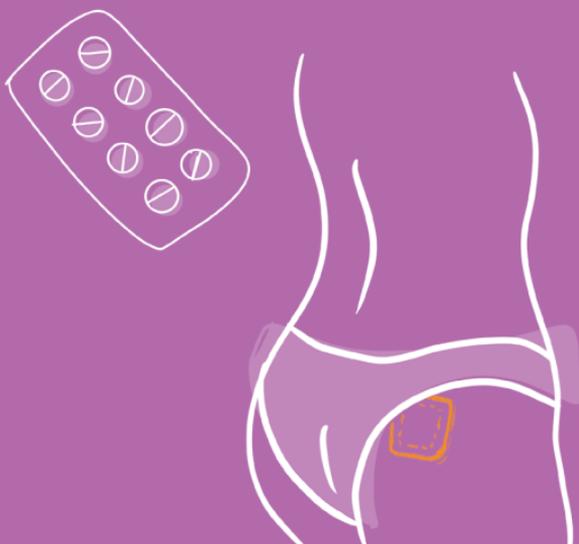
- Regarder la date de péremption.
- Le mettre correctement selon le mode d'emploi.
- Un préservatif par relation (usage unique).
- Faire attention en ouvrant l'emballage pour ne pas abîmer le préservatif.



LES MOYENS DE CONTRACEPTION

La pilule :

- Un comprimé à avaler par jour pendant 21 jours puis une semaine de pause.
- Pour la pilule continue, un comprimé par jour sans pause.
- Il est possible de prendre deux plaquettes l'une à la suite de l'autre afin de ne pas avoir ses règles. La jeune fille prend donc 1 comprimé par jour pendant 42 jours puis elle arrête pendant une semaine et recommence avec une nouvelle plaquette.



Le patch :

- Le patch est un petit carré à coller soi-même sur une peau propre et sèche.
- Un patch par semaine pendant 3 semaines puis une semaine de pause.
- Si le patch se décolle, en remettre un nouveau et consulter un médecin ou téléphoner à un Centre de planning familial. Il est important que la jeune fille se protège avec un préservatif le restant de son cycle (si elle a des rapports sexuels).

LES MOYENS DE CONTRACEPTION

L'anneau vaginal :

- C'est un anneau souple que la personne place elle-même dans son vagin.
- L'anneau reste 3 semaines dans le vagin puis une pause d'une semaine.
- Si l'anneau se retire, la jeune fille peut le passer sous l'eau froide (surtout pas chaude) et le replacer dans le vagin.
- Il peut être retiré maximum pendant 3 heures.

Injection trimestrielle :

- C'est une piqûre intramusculaire faite par le médecin.
- Elle doit être faite tous les 3 mois.

L'implant :

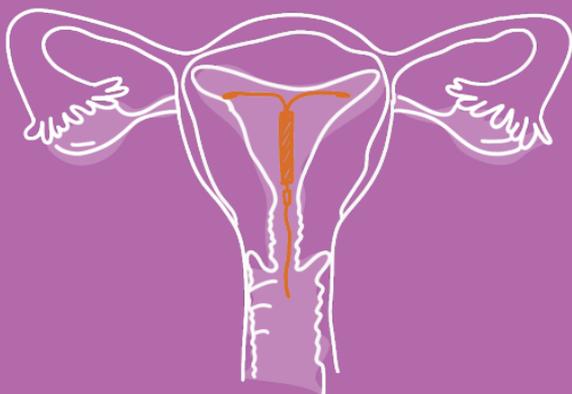
- C'est un petit bâtonnet synthétique placé sous la peau du bras par le médecin.
- Il est valable 3 ans.

Le stérilet hormonal :

- Le stérilet est placé à l'intérieur de l'utérus par le médecin.
- Il est valable de 3 à 5 ans.

Le stérilet en cuivre :

- Il est placé à l'intérieur de l'utérus.
- Il est valable 5 ans.



COMMENT PRENDRE LA PILULE

1 pilule par jour, durant 21 jours, suivi de 7 jours de pause (ne jamais faire plus de 7 jours de pause).

Recommencer les autres plaquettes le même jour que celui de la plaquette précédente (la plaquette d'avant).

Pilule oubliée :

- Prenez le comprimé oublié dès que vous constatez l'oubli, même si cela implique que vous deviez prendre deux comprimés en même temps. Continuer à prendre les autres pilules à l'heure habituelle.
- Continuez à prendre la pilule jusqu'à la fin de la plaquette.
- Protégez-vous avec un préservatif jusqu'à la fin de la plaquette.
- Si vous avez oublié une pilule dans les 7 premiers jours de la plaquette et que vous avez eu des relations sexuelles non-protégées dans les 5 jours qui précèdent l'oubli, prenez une pilule du lendemain et utilisez un préservatif jusqu'à la fin de la plaquette si vous avez des rapports sexuels.
- Si vous avez oublié une pilule dans les 7 derniers jours de votre plaquette et que vous avez eu des relations sexuelles non-protégées dans les 5 jours qui précèdent l'oubli, enchaînez directement avec la plaquette suivante et utilisez un préservatif pendant 7 jours si vous avez des rapports sexuels. Il n'y aura donc pas d'arrêt de pilule pendant 7 jours.

Remarque :

Si vous vomissez dans les 4 heures après avoir pris la pilule ou si vous avez de la diarrhée sévère dans les 10 heures, prendre la dernière pilule de la plaquette (ou contactez votre médecin ou un planning familial).

Exemple : Si vous commencez un jeudi votre plaquette de pilules, vous commencerez toujours un jeudi les autres plaquettes mais avec une semaine de pause entre chaque plaquette.

(Vous terminerez donc toujours un mercredi votre plaquette).



LA PILULE DU LENDEMAIN

La pilule du lendemain est une pilule d'urgence qui se présente sous la forme d'un comprimé (ou deux suivant la marque).

La fille peut la prendre quand celle-ci a eu un rapport sexuel non-protégé ou mal protégé (oubli de pilule, préservatif qui craque,...).

Elle doit être prise le plus rapidement possible après le rapport à risque. On a 72 heures pour la prendre ou 120h (pilule du surlendemain) en fonction de la pilule. Plus elle est prise proche du rapport à risque, plus elle est efficace.

On peut se la procurer gratuitement en Centre de planning familial ou en pharmacie (où elle est payante).

Effets secondaires :

- La patiente peut avoir des saignements quelques jours après la prise du comprimé.
- La pilule du lendemain peut perturber le cycle menstruel (règles plus tôt, plus tard ou absence de règles). **La prise répétée de la pilule du lendemain n'est pas conseillée.** Il est souhaité à long terme, que la personne utilise un moyen de contraception (pilule contraceptive, implant, patch,...).
- Si la personne n'a pas ses règles au moment attendu, il ne faut pas hésiter à faire un test de grossesse après 7 jours de retard de règles et/ou consulter un médecin.

Remarque :

Si la jeune prend la pilule du lendemain parce qu'elle a oublié de prendre une pilule de sa plaquette contraceptive et qu'elle a eu un rapport sexuel (non protégé), elle continue de prendre normalement sa pilule.

La prise de la pilule du lendemain n'interfère en rien dans la prise de la pilule contraceptive.



L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (I.V.G.)

En Belgique, l'interruption volontaire de grossesse est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse (14 semaines d'aménorrhée).

Si une jeune fille a un retard de règles et qu'elle a eu un ou plusieurs rapports sexuels non protégés ou mal protégés, il est important de faire « rapidement » un test de grossesse (urinaire ou sanguin).

Elle aura ainsi plus de temps pour prendre une décision face à la grossesse si elle est enceinte.

Si la jeune souhaite faire une interruption volontaire de grossesse, elle peut soit prendre rendez-vous dans un hôpital, soit dans un centre de planning familial.

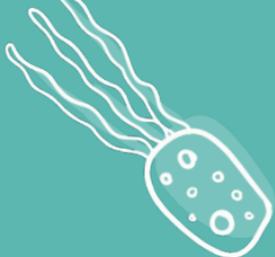
Une interruption volontaire de grossesse se fait en plusieurs étapes :

- Lors d'un premier rendez-vous, la patiente sera reçue par une accueillante. Celle-ci fera son dossier, son anamnèse. Elle retracera une partie de son parcours,... Ensuite, elle expliquera à la patiente le déroulement d'une IVG.
- Lors d'un deuxième rendez-vous (dans certains centres les deux premiers rendez-vous se font l'un à la suite de l'autre), la patiente sera vue par le médecin. Celui-ci fera son dossier médical et il datera la grossesse à l'aide d'une échographie vaginale.
- L'avortement aura lieu une semaine après le rendez-vous médical. Ce délai est prévu par la loi. C'est un délai de réflexion pour la patiente.
- Un rendez-vous post-IVG est donné à la patiente après l'avortement. Il est très important. Le médecin vérifie si tout s'est bien passé et s'il n'y a pas de rétention intra-utérine. La patiente peut revoir l'accueillante si celle-ci le souhaite.

Le prix d'une IVG en Centre de planning familial est de 3.60€ ((2x1.80€) (en 2019) si la patiente est en ordre de mutuelle.

L'interruption volontaire de grossesse se fait en toute confidentialité.

En Centre de planning familial, si la patiente a moins de 18 ans, elle ne doit pas avoir l'autorisation parentale pour avoir recours à l'avortement.



LES I.S.T.

Les symptômes qui doivent t'alerter ou t'amener à consulter :

- Écoulement anormal par le vagin, le pénis ou l'anus.
- Rougeurs, plaies ou boutons au niveau de la peau ou des muqueuses (vagin, pénis, gland, testicules, anus, bouche, cuisses et fesses).
- Douleurs pendant et/ou après les rapports sexuels.
- Brûlures, démangeaisons (sensation de devoir se gratter) ou chancres au niveau des organes sexuels et de l'anus.
- Douleurs dans le bas ventre.
- Brûlures en urinant (faisant pipi).

Un seul de ces symptômes doit t'amener à consulter un médecin.

Tu peux être infecté par une IST sans présenter de signes extérieurs de maladie.

Si tu as été infecté(e) par une IST, informe ton/ta/tes partenaire(s), qu'il(s)/elle(s) puisse(nt) être traité(e/s) également.

Il est important de traiter l'infection sexuellement transmissible car une I.S.T. qui n'est pas traitée peut, à long terme, te rendre stérile.

Il n'y a que le préservatif qui protège des I.S.T. Les moyens de contraception (pilules, implants,...) ne protègent pas contre les I.S.T.



LES I.S.T.

Chlamydia

Symptômes :

- Pertes vaginales anormales.
- Écoulement clair par le vagin, le pénis ou l'anus.
- Rougeurs des muqueuses (gorge, vagin, méat urinaire, anus).
- Une sensation douloureuse de brûlure au moment d'uriner ou pendant les rapports sexuels.
- Perte de sang après les rapports sexuels.
- La chlamydia peut être asymptomatique.

Dépistage :

- Examen médical.
- Un frottis pour les filles.
- Un prélèvement urinaire pour les garçons.

Mode de transmission :

- Pénétration vaginale.
- Pénétration anale.
- Fellation.
- Cunnilingus.
- Anulingus.
- Frottement et caresses sexuelles.

Protection :

- Préservatif.
- Carré de latex.

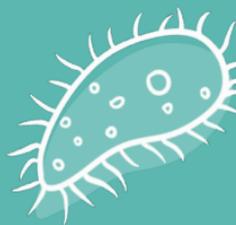
Traitement :

- Antibiotiques appropriés.

Remarque :

Il est important de traiter l'infection sexuellement transmissible car une I.S.T. qui n'est pas traitée peut, à long terme, rendre stérile.

LES I.S.T.



Gonorrhée et trichomonas vaginalis

Symptômes :

- Brûlures lorsqu'on urine.
- Écoulement jaune verdâtre par le vagin, le pénis ou l'anus.
- Douleurs au vagin, au méat urinaire, au bas ventre.
- Fièvre.

Dépistage :

- Examen médical.
- Un frottis.
- Analyse d'urine.

Mode de transmission :

- Pénétration vaginale.
- Pénétration anale.
- Fellation.
- Cunnilingus.
- Caresses sexuelles et/ou frottements.

Protection :

- Préservatif.
- Carré de latex.

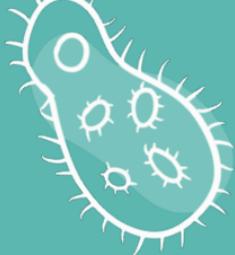
Traitement :

- Antibiotiques appropriés.

Remarque :

Il est important de traiter l'infection sexuellement transmissible car une I.S.T. qui n'est pas traitée peut, à long terme, rendre stérile.





LES I.S.T.

Human Papillomavirus (HPV)

Symptômes :

- Apparition de petites verrues indolores sur les organes génitaux
- Lésions précancéreuses se forment mais elles ne sont pas toujours visibles à l'œil nu.

Dépistages :

- Examen médical visuel des parties génitales et de l'anus.
- Frottis.

Mode de transmission :

- Contact sexuel (oral, anal, vaginal, pénis).
- Contact cutané avec les condylomes et/ou lésions lors de frottements ou caresses sexuelles (doigts).

Protection :

- Vaccins contre les types de HPV les plus courants et les plus dangereux. Entre 13 et 14 ans, les filles comme les garçons peuvent être vaccinés gratuitement lors de la visite médicale scolaire.
- Éviter tout contact de la bouche et des doigts avec les lésions.
- Préservatif.
- Carré de latex.

Traitement :

Les verrues sont soignées par une crème. Elles peuvent être enlevées ou traitées au laser.



LES I.S.T.

Syphilis

Symptômes :

- Apparition possible d'une plaie indolore sur les muqueuses (pénis, gland, testicules, clitoris, vagin, anus, tétons, rectum, lèvres, bouche, gorge) ou parfois sur la peau.
- Eruptions cutanées (rougeurs sur la poitrine, dos, paume des mains et plantes des pieds).
- Lésions sévères des organes vitaux et du système nerveux (après quelques années de contamination).

Dépistage :

- Test sanguin classique (prise de sang).
- Examen médical.

Mode de transmission :

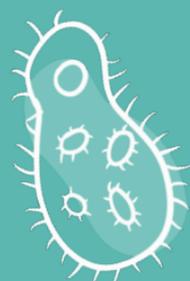
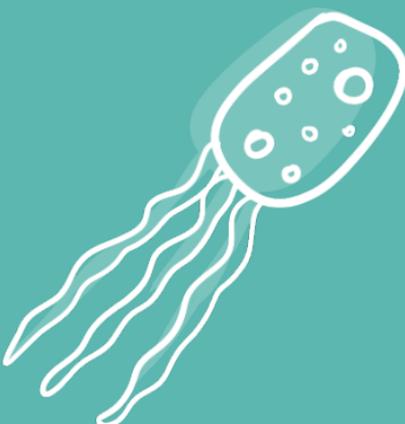
- Par contact sexuel (oral, anal, vaginal, pénis).
- Par contact avec une lésion de la peau.
- Par le sang.

Protection :

- Préservatif.
- Carré de latex.
- Eviter tout contact avec les lésions de la peau.

Traitement :

- Antibiotiques appropriés.



LES I.S.T.

Mycoses vaginales et balanite du gland

Symptômes :

- Démangeaisons de la vulve.
- Pertes vaginales, blanches, épaisses et crémeuses.
- Brûlures.
- Inflammation du gland.

Dépistage :

- Examen médical.
- Prélèvement local.
- Frottis.

Mode de transmission :

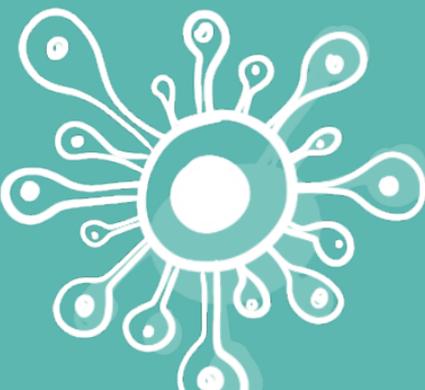
- Contact sexuel (oral, vaginal, anal, pénis).
- Caresses sexuelles.

Protection :

- Préservatif.
- Carré de latex.

Traitement :

- Médicaments appropriés.
- Crème à appliquer sur les muqueuses ou prise de comprimés vaginaux.



LES I.S.T.

VIH/Sida

Symptômes :

Des symptômes peuvent apparaître 2 à 4 semaines après la contamination mais parfois, il n'y en a pas du tout.

- Fièvre, diarrhée, éruption cutanée, fatigue, apparition de ganglions ou augmentation de leur taille, douleurs musculaires..

Dépistage :

- Prise de sang à faire 4 ou 6 semaines après la prise de risque.
- Autotests. Ceux-ci sont vendus en pharmacie. Il faut attendre 3 mois après la prise de risque pour qu'ils soient fiables. Si le test est réactif, il doit être confirmé par un test avec une prise de sang.

Mode de transmission :

- **Les liquides contaminants :** Le sperme, le liquide séminal, les sécrétions vaginales, le sang.
- **Les portes d'entrée :** La pénétration vaginale ou anale, la fellation, le cunnilingus, une plaie ouverte.
- Le partage de brosse et rasoirs comporte un risque dans la transmission du virus ainsi que le partage de matériels d'injection.

Protection :

- Le préservatif.
- Le carré de latex.
- Le traitement antirétroviral.
- Du matériel propre et stérile (en cas d'injection ou de sniff).

Traitement :

- Il n'y a pas encore de traitement pour guérir mais il existe un traitement à long terme qui a pour but de ralentir l'évolution de la maladie.
- Il existe un traitement post-exposition d'urgence. Il doit être pris dans les 72 heures après la prise à risque. Ce traitement est donné sous certaines conditions.

LES I.S.T.

Hépatites B et C

Symptômes :

Des symptômes peuvent parfois apparaître entre 2 semaines et 4 mois après la contamination et ensuite, disparaître.

- Fièvre.
- Fatigue.
- Jaunisse.
- Perte d'appétit.
- Nausées et vomissements.

Dépistage :

- Hépatite B : prise de sang.
- Hépatite C : prise de sang et dépistage à résultat rapide.

Mode de transmission :

Hépatite B :

- La salive (baiser profond, brosse à dent,...).
- Pénétration anale.
- Pénétration vaginale.
- Fellation.
- Cunnilingus.
- Le sang.

Hépatite C :

- Le sang.
- Lors de rapports sexuels avec présence de sang ou muqueuses blessées.

Protection :

- Vaccin (uniquement pour B).
- Préservatif.
- Carré de latex.
- Utilisation de matériel propre en cas d'injection ou de sniff.
- Ne pas partager le matériel de toilette (brosse à dent, coupe-ongles,...).

LES I.S.T.

Herpès génital

Symptômes :

- Des symptômes peuvent apparaître entre 2 à 20 jours après la contamination.
- Des vésicules (= des cloques) remplies de liquide sur les organes génitaux ou l'anus.
- Des boutons sur les organes génitaux ou l'anus.
- Douleurs quand on urine.

Dépistage :

- Examen médical.
- Frottis.
- Prise de sang (si pas de symptômes).

Mode de transmission :

- Par contact direct avec les vésicules présentes.
- Par les sécrétions provenant du col utérin, du vagin, de l'urètre ou de l'anus.
- Si herpès buccal (bouton de fièvre) : transmission possible mais peu fréquente de la bouche à la vulve, au pénis ou à l'anus.

Protection :

- Préservatif.
- Carré de latex.

Traitement :

- Antiviraux par voie orale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODES DE TRANSMISSIONS

	Pénétration vaginale / anale	Fellation	Cunnilingus	Anulingus	Caresses sexuelles	S'embrasser	Echange de seringue	Sniff	Mère enfant
VIH	Oui	Oui					Oui	Oui	Oui
Hépatite A				Oui					Oui
Hépatite B	Oui	Oui	Oui			Oui mais faible	Oui	Oui	Oui
Hépatite C	Oui si présence de sang						Oui	Oui	Oui
Syphilis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Herpès génital	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
HPV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
Chlamydia	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
Gonorrhée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui

LGBT +

Qu'est-ce que c'est ?

Lesbienne : c'est une fille qui a une attirance sexuelle et/ou émotionnelle envers d'autres filles.

Gay : c'est un garçon qui a une attirance sexuelle et/ou émotionnelle envers d'autres garçons.

Bisexuel : c'est une personne (fille ou garçon) qui a une attirance sexuelle et/ou émotionnelle envers les filles et les garçons.

Transgenre : c'est une personne qui ne reconnaît pas le genre (le sexe) qui lui a été attribué à la naissance mais elle se reconnaît dans le sexe opposé.

Queer (ou non-binaire) : c'est une personne qui ne se définit dans aucune classification.

Intersexe : c'est une personne dont l'anatomie ne correspond ni au genre homme, ni au genre femme.



LGBT +

Orientations sexuelles et identités de genre.

Il existe plusieurs attirances et identités. Ça n'est pas toujours facile de comprendre tous ces termes. Essayons de vous éclairer :

L'identité de genre : C'est le genre auquel la personne s'identifie. Il peut être différent du genre attribué à la naissance (sexe biologique). Je me sens fille ou je me sens garçon.

L'expression de genre : c'est la façon d'utiliser les différents codes sociaux (vêtements, attitude, langage,...) attribués à un genre particulier.

L'orientation sexuelle : c'est l'attirance sexuelle et/ou émotionnelle qu'une personne éprouve pour une autre personne.

La bisexualité : c'est l'attirance sexuelle et émotionnelle pour à la fois le genre masculin et le genre féminin.

L'hétérosexualité : c'est l'attirance sexuelle et émotionnelle pour une personne du sexe opposé.

L'homosexualité : c'est l'attirance sexuelle et émotionnelle pour une personne du même sexe.

Au niveau de la loi : Tous comportements (verbaux ou physiques) allant à l'encontre de personnes bi, homo, trans et autres sont connus sous le nom d'homophobie et transphobie. Ils sont punis par la loi.



LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

Ce que dit la loi

En Belgique, la « majorité sexuelle » est fixée à **16 ans** accompli alors que la **majorité civile est atteinte à 18 ans**.

Si tu es âgé de **moins de 14 ans**, on considère qu'il y a une **absence de consentement**, il sera donc question de **viol** quel que soit l'âge du partenaire.

Si tu as des relations sexuelles avec une personne qui a entre 14 et 16 ans, il sera question d'**attentat à la pudeur**, même s'il y a eu consentement !

Entre 16 et 18 ans, tu es toujours soumis à **l'autorité de tes parents** mais les relations sexuelles que tu pourrais avoir avec un partenaire de plus de 16 ans, de manière consentie, **ne sont plus punissables par la loi**.

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

Attentat à la pudeur

C'est quoi ?

« Tout acte contraire aux bonnes mœurs et d'une certaine gravité commis de manière intentionnelle sur une personne ou à l'aide d'une personne déterminée sans le consentement valable de celle-ci »

Ainsi, par exemple, soulever un vêtement pour découvrir les parties intimes, observer quelqu'un dans une cabine, prendre des photos sous une jupe, caresser des parties intimes sous/au-dessus des vêtements ... constituent un **attentat à la pudeur avec violences ou menaces !**

Les peines sont différentes si les faits sont commis **avec ou sans violences ou menaces et peuvent aller de 5 ans à minimum 12 ans de prison** (quel que soit l'âge de l'auteur):

- Sans violences ni menaces sur une personne âgée de moins de 16 ans accomplis est de 5 à 10 ans d'emprisonnement.
- Sans violences ni menaces par les parents, la fratrie, les grands-parents ou toute autre personne qui exerce une autorité, sur une personne âgée de 16 ans accomplis est de 10 à 15 ans d'emprisonnement.
- Avec violences ou menaces sur une personne de plus de 18 ans de l'un ou de l'autre sexe est de 6 mois à 5 ans d'emprisonnement.
- Avec violences ou menaces sur un mineur entre 16 et 18ans, la peine sera de 5 à 10 ans.
- Avec violences ou menaces sur un mineur de moins de 16 ans, la peine sera de 10 à 15 ans d'emprisonnement.
- Avec violences ni menaces par les parents, la fratrie, les grands-parents ou toute autre personne qui exerce une autorité, sur une personne âgée de 16 ans accomplis est de 12 ans au moins d'emprisonnement.

Si l'auteur est aussi mineur, il fera l'objet de **poursuites devant le tribunal de la jeunesse** pour « fait qualifié infraction », le Tribunal pourra prononcer des mesures de garde, de préservation et d'éducation ou dans certains cas plus graves, demander au **Tribunal correctionnel**, le Tribunal des adultes, d'appliquer le droit pénal.

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

Viol

Qu'est-ce qu'un viol ?

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas »

La peine ?

Quel que soit l'âge de l'auteur.

- Sur un majeur, la peine est de 5 à 10 ans d'emprisonnement.
- Sur un mineur de 16 à 18 ans, la peine est de 10 à 15 ans.
- Sur un mineur entre 14 et 16 ans, la peine est de 15 à 20 ans.
- Sur un mineur de 10 à 14 ans, la peine sera de 15 à 20 ans.
- Sur un mineur de moins de 10 ans la peine sera de 20 à 30 ans.

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

L'inceste

L'inceste c'est quoi ?

L'inceste c'est le fait d'avoir des relations sexuelles avec des « proches parents » (dont le mariage est interdit).

Il n'est pas puni en tant que tel par le Code pénal, cela vient s'ajouter soit à la prévention de viol ou à la prévention d'attentat à la pudeur comme étant une circonstance aggravante.

Cela signifie que dans ce cas, la peine prononcée pourra être plus lourde si l'inceste vient s'ajouter à l'une de ces deux préventions.

Le voyeurisme

Le voyeurisme c'est quoi ?

Le fait d'épier ou d'observer l'intimité de quelqu'un grâce, ou non, à des moyens technologiques mais aussi le fait de mettre à disposition d'autres personnes, des enregistrements portant sur des situations ou des relations intimes sans l'accord des personnes ainsi exhibées.

Les cas de voyeurismes sont aussi punis par le Code pénal, les peines vont de 6 mois à 5 ans de prison.

Exemples :

Tu as 19 ans et ton/ta petit(e) ami(e) a 13 ans, même si vous êtes consentants ainsi que vos parents, tu risques d'être accusé de viol car on considère qu'en dessous de 14 ans, la personne n'est pas capable d'agir de manière « réfléchi ». S'il n'y a pas de relation sexuelle mais uniquement des attouchements, tu pourrais être accusé d'attentat à la pudeur.

Tu as 19 ans et ton/ta partenaire a 15 ans. Vous êtes consentants. Tu ne risques rien mais tu pourrais tout de même être accusé d'attentat à la pudeur.

Tu as 19 ans et ton/ta petit(e) a 17 ans et que vous êtes consentants, tu ne risques rien mais vous restez tout de même sous le couvert de l'autorité de vos parents jusqu'à vos 18 ans.

Si vous êtes tous les deux mineurs, tu pourrais tout de même être poursuivi devant le Tribunal de la jeunesse.

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA LOI

Les jeunes, le harcèlement et la loi.

Le harcèlement et le cyber harcèlement

Qu'est-ce que le harcèlement ?

C'est le fait d'importuner une personne de manière irritante et répétitive, il ne faut pas être menaçant, il suffit de déranger de manière répétée la tranquillité d'une autre personne.

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

C'est le harcèlement commis à l'aide des nouvelles technologies telles que les mails, réseaux sociaux, sms, appels, Gsm, ..

Attention tout de même car la Cour de cassation a apporté une nuance concernant l'aspect répétitif du comportement en précisant qu'une vidéo YouTube, insultant quelqu'un ou importunant une personne, par sa possibilité de visionnage à répétition peut être considérée comme du harcèlement !

Si l'auteur est aussi mineur, il fera l'objet de poursuites devant le tribunal de la jeunesse pour « fait qualifié infraction », le Tribunal pourra prononcer des mesures de garde, de préservation et d'éducation ou dans certains cas plus graves, demander au Tribunal correctionnel, le Tribunal des adultes, d'appliquer le droit pénal.

CONCLUSIONS

Si l'une de ces choses arrive, tu dois en parler à un adulte, tes parents, professeurs, éducateurs ou tu peux même te rendre à la police qui te désignera un avocat gratuitement pour t'accompagner durant ta déclaration et le dépôt de ta plainte.

GLOSSAIRE

- **Aménorrhée** : C'est le nom utilisé pour caractériser l'absence de règles chez la « femme » en âge de procréer. L'aménorrhée se rencontre, en situation normale, pendant la grossesse.
- **Anulingus** : c'est une pratique sexuelle consistant à lécher l'anus du/de la partenaire.
- **Carré de latex** : c'est une protection en forme de carré et en latex qui crée une barrière pour se protéger des IST lors des cunnilingus et des anulingus. Il est possible de faire un carré de latex en coupant un préservatif.
- **Asymptomatique** : Se dit d'une maladie ou infection qui ne se manifeste pas par des symptômes.
- **Chancres** : petite plaie de la peau ou d'une muqueuse.
- **Clitoris** : le clitoris fait partie des organes sexuels féminins. Sa partie visible se situe au sommet des petites lèvres et il se prolonge en profondeur par deux racines de 10 centimètres.
- **Coït interrompu** : il consiste à se retirer avant l'éjaculation lors d'une pénétration vaginale ou anale. Cette pratique ne protège pas d'une grossesse et/ou d'une IST.
- **Condylome** : c'est une verrue génitale.
- **Cunnilingus** : le cunnilingus est une pratique sexuelle qui consiste à lécher le sexe de la partenaire.
- **Echographie vaginale** : Il s'agit d'une échographie réalisée à l'aide d'une sonde introduite dans le vagin. C'est un examen qui permet d'explorer la grossesse à son début, les organes internes de l'appareil génital (utérus, trompes, ovaires) et les organes pelviens avoisinants.
- **Fellation** : c'est une pratique sexuelle consistant à stimuler le pénis avec la bouche, les lèvres et la langue.
- **Frottis** : le frottis est un prélèvement médical sans douleur d'un liquide ou de cellules de l'organisme en vue d'un examen microscopique.

GLOSSAIRE

- **IST** : C'est l'abréviation de « Infection Sexuellement Transmissible ».
- **Lésion** : Une lésion est une dégradation d'une cellule, d'un tissu ou d'un organe qui se manifeste sous la forme d'une plaie.
- **Liquide séminal** : c'est un liquide transparent qui sort du méat pendant l'excitation avant l'éjaculation.
- **Méat urétral ou méat urinaire** : c'est l'orifice se trouvant à l'extrémité de l'urètre, canal par lequel s'écoule l'urine.
- **Muqueuse** : C'est une couche de cellules tapissant la paroi intérieure des organes comme la bouche ou les organes génitaux.
- **Rapport sexuel** : un rapport sexuel peut se définir par tout acte ou comportement pratiqué dans l'intention de donner du plaisir et/ou de prendre du plaisir (un baiser, des caresses,...).
- **Rétention intra-utérine** : Après une Interruption volontaire de grossesse, des débris ovulaires ou embryonnaires peuvent être restés dans l'utérus. On appelle cela une rétention intra-utérine.
- **Stérilité** : la stérilité est l'incapacité de procréer ou de se reproduire. On dit qu'une personne est stérile quand elle ne sait pas se reproduire.
- **Traitement antiviral** : C'est un traitement composé de médicaments qui sont destinés à la lutte exclusive contre les virus. Il a pour but de ralentir l'infection en limitant la multiplication des particules virales. Ce sont le vaccin et la prévention qui à l'heure actuelle sont les seules méthodes connues permettant de lutter contre les infections d'origine virales.
- **Traitement antirétroviral** : c'est un traitement qui utilise une classe de médicaments utilisés pour le traitement des infections liées aux rétrovirus.
- **Vulve** : la vulve est l'ensemble des organes génitaux externes de la femme.